Ville de Neufchâteau

www.neufchateau.be

VENTE PUBLIQUE D'HERBE SUR PIED

Le Collège Communal procédera le **15/03/2018 à 11h00, à l'Hôtel de Ville**, Grand-Place n°1 (Salle Brasseur, 1er étage), à la vente publique à la criée d'herbe sur pied croissant sur les terrains suivants :

- en lieu-dit « Sur la Het », cadastrée 5ème division, Longlier, section B, n°597pie (lots n°36 et 37 d'une contenance respective de 32a et de 1ha 17a, soit un total de 1ha 49a) ;
- en lieu-dit « A Bzafontaine », 5ème division Longlier (lots n°5 et 6 de 70 a et 1ha), cadastrées B64 ;
- en lieu-dit « A Bzafontaine », 5ème Division, Longlier, Section B, n°64 pie, lot n°7 de 01ha ;
- en lieu-dit « A Bzafontaine », 5ème Division, Longlier, Section B, n°64 pie, lot n°14 de 01ha ;
- en lieu-dit « Les longs Prés », 5ème division Longlier (lot n°27 de 57a – 6a = 51a [6a étant déduits pour la réalisation d'un quai de débardage]), cadastrée B45A ;
- en lieu-dit «la Maladrie», à Respelt, cadastrée I, 721, Y (lot n°1 de 1,22 ha) ;
- en lieu-dit, « La Maladrie » à Respelt, cadastrée I, 721, Y, (lots n°6 et 7 de 1,12 ha chacun), soit 2ha 24a ;
- en lieu-dit «la Maladrie», à Respelt, cadastrée I, 721, Y (lot n°8, de 01ha 12a) ;
- en lieu-dit «la Maladrie», à Respelt, cadastrée I, 721, Y (lots n°11 et 12 de 1,12 ha chacun, soit 2ha 24a) ;
- en lieu-dit « La Maladrie », Respelt, 5ème Division, Section I, n°721 Y, lot n°14, d'une contenance de +/- 56a 33ca ;
- en lieu-dit « La Maladrie », Respelt, 5ème Division, Section I, n°721 Y, lot n°15, d'une contenance de +/- 58a 10ca ;
- en lieu-dit « A la Croix de l'Homme », 5ème Division, Section C, numéro 899 B, lot n°1 d'une contenance de 62 ares ;
- en lieu-dit « A la Croix de l'Homme », 5ème Division, Section C, numéro 899 B, lot n°2 d'une contenance de 55 ares ;
- en lieu-dit « A la croix de l'homme », 5ème division Longlier (lots 3 et 4 de 55a chacun, soit 1ha 10a), cadastrées C899B ;
- en lieu-dit « Devant le Bois Laquaine », 5ème division Longlier (lots n°27 et 28 parcelles de 1ha et 42a), cadastrées K780B ;
- en lieu-dit « La Faloise », à Neufchâteau, parcelle de 05ha 49a et 23ca ;
- en lieu-dit « Au-dessus des Grands Enclos » à Namoussart, parcelle de 01ha 00a et 20ca ;
- en lieu-dit « Le Perget » à Petitvoir, parcelle de 37a 59ca ;
- en lieu-dit « La Cote des Laids Prés », à 3ème Division, Grapfontaine, Section A, Numéro 148 A pie, lot n°10, de 31 ares et 90 centiares ;
- en lieu-dit « la Côte des Laids Prés » à Grapfontaine (lot n°13 de 32a 98ca) ;
- en lieu-dit « Au But » à Grapfontaine, cadastrée 3ème division, section A, numéro 143D pie (lots n°2, 3 et 4 d'une contenance respective de 29 a 45 ca, 29 a 84 ca et de 29a 57ca, soit un total de 88a 86ca).

Grand-Place, 1 • B-6840 NEUFCHATEAU • Tél. 061 27 50 90 • Fax 061 27 50 99
Courriel : commune@neufchateau.be • IBAN: BE32 0910 0051 1402

Conditions :

- La durée est fixée du 1 mai 2018 au 31 octobre 2018 ;
- La mise à prix est fixée par le Collège communal ;
- Le prix sera payable avant la première fauche ou exploitation au Directeur financier ;
- Aucune autre destination ne pourra être donnée à cette parcelle communale ;
- Les acquéreurs payeront 10% en plus pour frais et signeront « pour accord » avec ces stipulations ;
- Les adjudicataires ne pourront en aucun cas mettre de la fumure ni procéder au nivellement des taupinières ;
- Afin d'éviter l'application de la législation sur le bail à ferme, le Collège n'attribuera en aucun cas le marché à l'adjudicataire qui aurait obtenu cette parcelle l'année précédente ;
- Les acquéreurs acceptent la/les terre(s) reçue(s) en vente d'herbe dans l'état où elle(s) se trouve(nt) actuellement. La contenance indiquée des lots n'est pas garantie.

Le Collège se réserve le droit de fixer la mise à prix à l'hectare et statuera sur les offres émises à la séance du 15/03/2018.

Le Directeur Général	**L'Échevin de l'agriculture**	**Le Bourgmestre**
J-Y. DUTHOIT	**F. HUBERTY**	**D. FOURNY**